

**DANS L'AFFAIRE DE L'ADMINISTRATION
PROVISOIRE DE :**

**VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.
GESTION D'ACTIFS WHITEHAVEN INC.
PLACEMENTS WHITEHAVEN INC.
WHITEHAVEN CAPITAL DE RISQUE INC.
WHITEHAVEN CAPITAL INC.
PHARMA SOLSTAR INC.
CAPITAL SOLSTAR INC.
FONDS SOLSTAR CAPITAL
FONDS MVMT CAPITAL
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MVMT CAPITAL
FIDUCIE D'EXPLOITATION MVMT CAPITAL
COMMANDITÉ MVMT INC.
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MVMT CAPITAL 1**

Collectivement, les « **Défenderesses** »

et

FTI CONSULTING CANADA INC.

L' « **Administrateur provisoire** »

PREMIER RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

(11 octobre 2024)

**À L'HONORABLE CHRISTIAN IMMER, J.C.S. SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE POUR LE
DISTRICT DE LAVAL ET AGISSANT À TITRE DE JUGE GESTIONNAIRE, L'ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE SOUMET CE QUI SUIT :**

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'administration provisoire des Défenderesses et a comme objectif de fournir à la Cour un rapport relativement aux tâches effectuées par l'Administrateur provisoire depuis sa nomination, et ce, conformément à l'ordonnance rendue le 12 septembre 2024.

1. INTRODUCTION

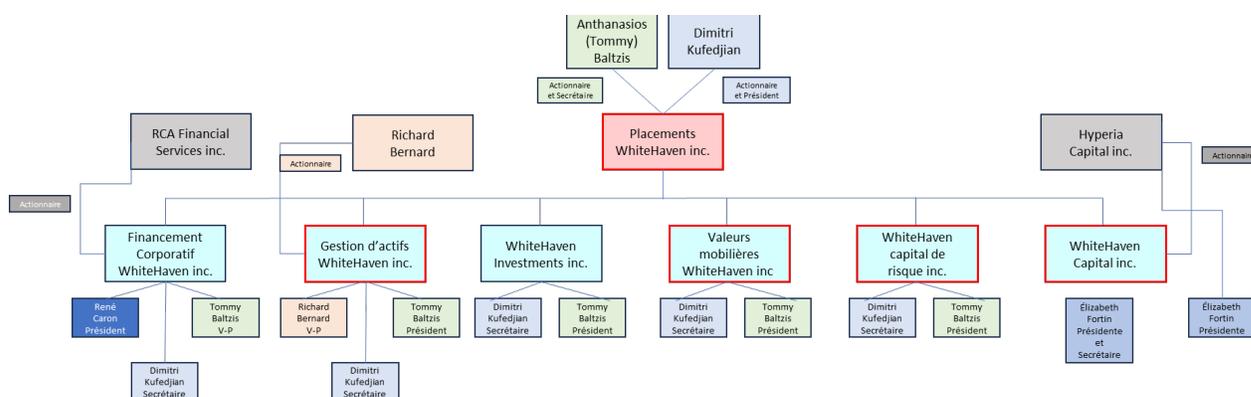
- 1.1. Le présent rapport (le « **Rapport** ») fait suite à l'ordonnance rendue le 12 septembre 2024 par l'honorable Christian Immer, J.C.S., lequel a procédé à la nomination de FTI Consulting Canada inc. à titre d'Administrateur provisoire des Défenderesses (l' « **Ordonnance** »).
- 1.2. L'objectif de ce Rapport consiste à :
 - i. Informer la Cour des démarches effectuées par l'Administrateur provisoire relativement à la prise de possession effectuée le 13 septembre 2024 et les mesures de contrôle mise en place;
 - ii. Informer la Cour des démarches entamées par l'Administrateur provisoire depuis sa nomination ; et
 - iii. informer la Cour des constatations préliminaires de l'Administrateur provisoire quant à la situation des Défenderesses.

- 1.3. Il importe de préciser que l'un des objectifs de l'Administrateur provisoire consiste à protéger, dans la mesure du possible, les intérêts des investisseurs. C'est ainsi que, dès l'émission de l'Ordonnance et sa signification aux Défenderesses, l'Administrateur provisoire a procédé en priorité à la prise de possession des actifs et la mise en place des mesures nécessaires à leur protection, et ce, dans l'intérêt des investisseurs et de l'ensemble des parties prenantes.
- 1.4. Parallèlement à cet objectif, l'Administrateur provisoire a débuté son enquête préliminaire, dont l'analyse des affaires et finances des Défenderesses et l'octroi d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie s.e.n.c. (« **RCGT** ») à l'égard de l'établissement de la valeur des parts d'émetteurs liés et à Me Ginette Depelteau en lien avec l'aspect conformité et gouvernance afin, notamment, d'analyser les irrégularités et problématiques soulevées par l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») et ayant donné lieu à l'Ordonnance.
- 1.5. Le présent Rapport comporte les sections suivantes :
 - La mise en contexte;
 - Les gestes posés à ce jour par l'Administrateur provisoire à l'égard des Défenderesses;
 - Les constatations initiales de l'Administrateur provisoire à l'égard de :
 - La situation financière des Entités WH;
 - Certaines informations financières relatives aux Entités MVMT, Solstar et Les Productions TV BWS inc. (« **BWS** »);
 - Statut quant aux honoraires professionnels et frais des sous-traitants encourus;
 - Les prochaines étapes quant à l'administration provisoire.
- 1.6. Aux fins d'alléger le contenu du présent Rapport, celui-ci devrait être lu en parallèle avec les allégations de la Demande présentée *ex parte* et à huis clos afin d'ordonner la nomination d'un administrateur provisoire de l'Autorité (la « **Demande** ») et l'Ordonnance.
- 1.7. Sauf indication contraire dans le présent Rapport, l'Administrateur provisoire n'a pas audité, examiné ou autrement tenté de vérifier l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information d'une manière qui serait conforme aux normes d'assurance généralement reconnues et n'a pas non plus examiné ou révisé les prévisions financières mentionnées dans ce Rapport en vertu du Manuel des comptables professionnels agréés du Canada.

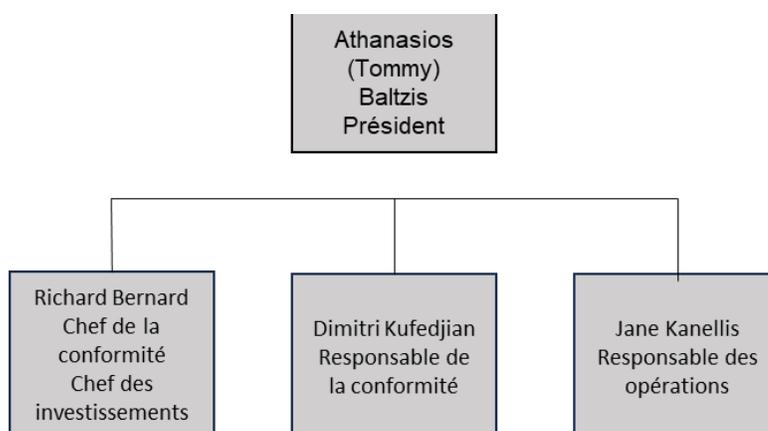
2. MISE EN CONTEXTE

i) Les entités Whitehaven

- 2.1. Valeurs Mobilières Whitehaven inc. (« **VMWH** »), Gestion d'actifs Whitehaven inc. (« **GAWH** »), Placements Whitehaven inc. (« **PWH** »), Whitehaven Capital de risque inc. (« **WHCR** »), Whitehaven Capital inc. (« **WHC** »), Financement Corporatif Whitehaven inc. (« **FCWH** ») et Whitehaven Investments inc. (« **WHI** ») représente l'ensemble des entités Whitehaven (collectivement les « **Entités WH** »).
- 2.2. Le graphique suivant illustre la structure organisationnelle des Entités WH. Les sociétés visées par l'administration provisoire sont encadrées en rouge :



- 2.3. Selon nos discussions avec Athanasios Baltzis, l'équipe de direction des Entités WH, à l'exclusion de WHC et FCWH se présente comme suit :



- 2.4. Au 30 juin 2024, les Entités WH avaient sous contrat environ 75 représentants et desservait près de 8 000 clients. Le total de l'actif sous gestion est de l'ordre de 924 millions \$ et se répartissait comme suit :

Marché	Nombre de clients	Valeur de l'actif sous gestion en millions de \$
Fonds mutuels	4,718	664
Marché dispensé	3,245	260
	7,963	924

- 2.5. On constate donc qu'environ 28% de la valeur sous gestion est constituée de produits sur le marché dispensé.
- 2.6. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé de certaines des sociétés faisant partie des Entités WH.

VMWH

- 2.7. Il s'agit d'une société inscrite à titre de courtier en épargne collective et de courtier sur les marchés dispensés.
- 2.8. Son unique actionnaire est PWH et les administrateurs sont Athanasios Baltzis qui en est le président et Dimitri Kufedjian qui agit à titre de secrétaire.

- 2.9. VMWH a un total de 14 employés et utilise également les services d'un sous-traitant au Pakistan afin d'offrir des services d'administration et de traitement de données.

GAWH

- 2.10. Il s'agit d'une société inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille et de gestionnaire de portefeuille en dérivés.
- 2.11. Les actionnaires sont PWH qui est majoritaire ainsi que Richard Bernard et les administrateurs sont Athanasios Baltzis qui en est le président, Richard Bernard qui agit à titre de vice-président et Dimitri Kufedjian qui agit à titre de secrétaire.

PWH

- 2.12. Il s'agit d'une société de portefeuille dont Athanasios Baltzis et Dimitri Kufedjian sont les seuls actionnaires, administrateurs et dirigeants.
- 2.13. Cette société est non seulement actionnaire de certaines des Entités WH, mais est également actionnaire en date des présentes de certaines autres sociétés notamment :
- 2.13.1. International Multimedia Movies and Experiences Inc. (« **IMMEX** »);
 - 2.13.2. NewOak Finance inc. (« **NewOak** »);
 - 2.13.3. Pharma Solstar inc. (« **PSI** »);
 - 2.13.4. Le Foodcourt inc. (« **Foodcourt** »);
 - 2.13.5. WattbyWatt inc. (« **Wattby** »);
 - 2.13.6. BWS;
 - 2.13.7. Trinity Hotels GP (« **Trinity** »).

WHCR

- 2.14. Il s'agit d'une société-conseil dont le seul actionnaire est PWH alors que ses administrateurs et dirigeants sont Dimitri Kufedjian et Athanasios Baltzis.

WHC

- 2.15. Il s'agit d'une société qui détient des unités de Commandité MVMT inc., dont les actionnaires sont PWH et Hyperia Capital inc. et dont l'unique administratrice est Elizabeth Fortin.
- 2.16. L'unique actionnaire de Hyperia Capital inc. est Vega Solutions inc. dont l'unique administratrice est Elizabeth Fortin.

FCWH

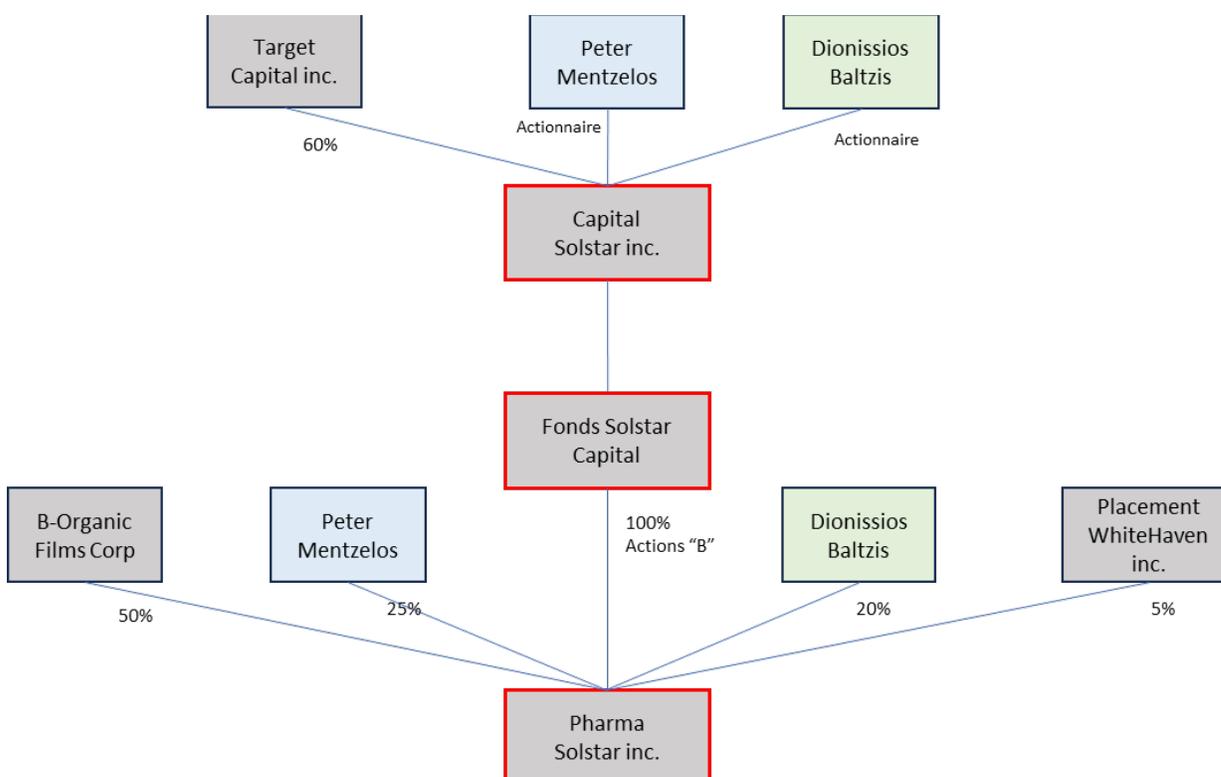
- 2.17. Il s'agit d'une société dont l'actionnaire majoritaire est PWH et dont les administrateurs et dirigeants sont Dimitri Kufedjian et Athanasios Baltzis. FCWH offre des services de recherche de financement et services d'administration aux émetteurs.
- 2.18. Bien que FCWH faisait partie de la Demande, celle-ci n'est pas couverte par l'Ordonnance et n'est, par conséquent, pas sujette à l'Administration provisoire.

WHI

- 2.19. Il s'agit d'une société dont le seul actionnaire est PWH et dont les administrateurs et dirigeants sont Dimitri Kufedjian et Athanasios Baltzis. WHI voulait devenir un courtier en fonds communs pour le reste du Canada, mais le projet a été abandonné. WHI est devenu WhiteHaven Assurance. Une demande a été déposée à l'Autorité pour devenir AGA (« Associate General Agencies ») mais cette dernière a été suspendue par l'Autorité.
- 2.20. WHI ne faisait pas partie de la Demande et n'est, par conséquent, pas sujette à l'Administration provisoire.

ii) Les émetteurs reliés à Whitehaven**Solstar**

- 2.21. En plus de certaines des Entités WH qui font l'objet de l'Administration provisoire, Pharma Solstar inc. (« **PSI** »), Capital Solstar inc. (« **CSI** ») et Fonds Solstar Capital (« **FSC** ») (collectivement les « **Entités Solstar** ») sont également couvertes par l'Ordonnance.
- 2.22. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des différentes sociétés faisant partie des Entités Solstar ainsi qu'un graphique présentant la structure organisationnelle des Entités Solstar. Les sociétés visées par l'administration provisoire sont encadrées en rouge.

**PSI**

- 2.23. Il s'agit d'une société œuvrant dans le domaine de la recherche en biotechnologie et dont l'actionnaire majoritaire est B-Organic Films Corp., une société dont les actionnaires déclarés sont Maximiliano ou Maximilien Arella et Rocco Di Fruscia.
- 2.24. Les actionnaires minoritaires sont composés de Peter Mentzelos et Dionissios Baltzis, ce dernier étant le frère de Athanasios Baltzis alors que les administrateurs sont Dionissios et Athanasios Baltzis.
- 2.25. En fonction de nos discussions, nous croyons comprendre qu'en raison d'un manque de liquidités, PSI a suspendu ses activités et qu'aucun employé ne travaille pour le moment.

CSI

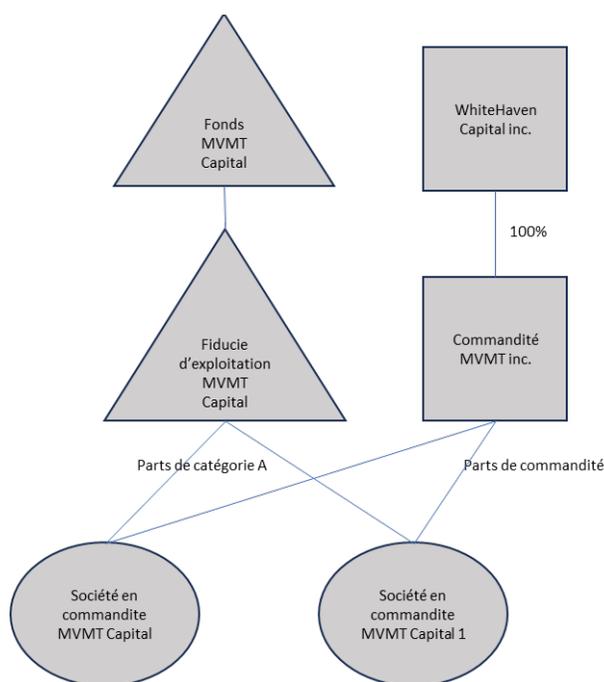
- 2.26. Il s'agit d'une société qui a été créée afin d'émettre, par l'entremise de VMWH et GAWH, des titres sur les marchés dispensés qui étaient par la suite avancés à PSI afin de financer ses activités.

FSC

- 2.27. Il s'agit d'une fiducie qui a été créée par Athanasios Baltzis afin d'acquérir des actions de PSI.
- 2.28. Selon nos informations, FSC a émis des titres sur les marchés dispensés à savoir, des parts de FSC par l'entremise de VMWH. En date du 30 juin 2024, un total de 591 983 parts ont été émises à environ 960 investisseurs pour un montant total d'environ 10,6 millions \$. Selon les états financiers internes au 30 juin 2024, la valeur totale de l'actif de FSC était établie à environ 1,3 M\$.

MVMT

- 2.29. Finalement, Fonds MVMT Capital (« **FMC** »), Société en commandite MVMT Capital (« **SCMC** »), Fiducie d'exploitation MVMT Capital (« **FEMC** »), Commandité MVMT inc. (« **CMI** ») et Société en commandite MVMT Capital 1 (« **SCMC1** ») (collectivement les « **Entités MVMT** ») sont également couvertes par l'Ordonnance.
- 2.30. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des différentes sociétés faisant partie des Entités MVMT ainsi qu'un graphique présentant la structure organisationnelle des Entités MVMT.

**FMC**

- 2.31. Il s'agit d'une fiducie qui a été créée afin de financer l'exploitation d'activités de prêt alternatif auprès d'emprunteurs ayant un accès limité au crédit et dont l'unique fiduciaire est Elizabeth Fortin.

FEMC

- 2.32. Cette société a simplement pour fonction de détenir les parts de SCMC.

CMI

2.33. Cette société a été créée pour la gestion des prêts hypothécaires de FMC, SCMC et SCMC1 et a comme seule administratrice et gestionnaire Elizabeth Fortin.

2.34. L'actionnaire unique est WHC.

SCMC1

2.35. Cette société aurait été créée dans le but de gérer la détention d'immeubles, n'aurait émis aucune part et n'aurait aucun actif au 30 juin 2024.

3. LES GESTES POSÉS PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE PRÉALABLEMENT À SA NOMINATION

3.1. Préalablement à sa nomination, l'Administrateur provisoire, avec la collaboration et le support de ses procureurs, a effectué les démarches suivantes :

3.1.1. Prise de connaissance des procédures de l'Autorité et des pièces;

3.1.2. Préparation et organisation de la signification et de l'exécution de l'Ordonnance;

3.1.3. Identification des ressources nécessaires pour la signification et l'exécution de l'Ordonnance;

3.1.4. Préparation et organisation de la prise de possession des actifs et registres des Défenderesses;

3.1.5. Discussions avec l'Autorité;

3.1.6. Séances de travail avec les huissiers et experts informatiques;

3.1.7. Préparation des interrogatoires préliminaires et révision des modèles d'affaires et activités des Défenderesses.

4. LES GESTES POSÉS PAR L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE SUITE À SA NOMINATION**Entités WH**

4.1. À la suite de sa nomination, l'Administrateur provisoire a effectué les démarches suivantes :

i. Le 13 septembre 2024 à 9:00 heure, l'Administrateur provisoire, avec l'aide de ses procureurs, huissiers de justices et experts informatiques, a procédé à la signification et l'exécution de l'Ordonnance dans les lieux suivants :

a. À la place d'affaires des Entités WH située au 1595, boulevard Daniel-Johnson à Laval;

b. Au domicile d'Athanasios (Tommy) Baltzis;

c. Au domicile de Dimitri Kufedjian.

ii. L'exécution de l'Ordonnance a été quelque peu retardée puisque les procureurs des Entités WH ont invoqué que leurs clients avaient le droit au silence. Suite à des discussions entre les procureurs, les procureurs des Entités WH se sont présentés à la place d'affaires des Entités WH et l'exécution a pu continuer par la suite.

iii. Sécuriser l'accès à la place d'affaires sise au 300-1595 boulevard Daniel-Johnson, à Laval pendant la sécurisation des appareils informatiques, soit jusqu'au 17 septembre 2024.

- iv. Procéder à des interrogatoires sommaires de la direction en lien avec la prise de possession des actifs et registres des Entités WH.
- v. Sur la base des informations obtenues dans le cadre des interrogatoires, l'Administrateur provisoire a procédé à la prise de possession et à la sécurisation des appareils informatiques (ordinateur, téléphone, courriels, Google drive, etc.) situés dans les différents lieux visés par l'exécution de l'Ordonnance.
- vi. Investigation Informatique HDD inc (« **IHDD** ») et Garda ont été mandatées afin de procéder à une copie miroir des items informatiques saisis. Il y a un total de 32,521,583 fichiers pour les ordinateurs MAC, Windows + Google drive et Sharedrive et 1,726,730 pour les courriels.
- vii. Rencontrer la direction des Entités WH ainsi que certains des employés pour les aviser des ordonnances rendues dans le cadre de l'Ordonnance et des mesures relatives à la prise de possession des biens et actifs par l'Administrateur provisoire ainsi que des mesures conservatoires afférentes.
- viii. Communiquer et signifier une copie de l'Ordonnance à Olympia Trust Company qui agit à titre de gardien de valeurs.
 - a. Cette démarche a été nécessaire suite à l'information obtenue à l'effet que le gardien de valeurs a transmis le 27 août 2024 à VMWH et à FSC un second avis visant l'obtention de documents devant être transmis au plus tard le 16 septembre 2024 en lien avec une mise à jour de l'évaluation des valeurs de FSC, CSI et PSI.
- ix. Sous réserve des activités des Entités WH relativement au marché dispensé qui ont été suspendues, les autres activités de ces dernières ont pu reprendre dès le 17 septembre 2024.
- x. Considérant les préoccupations en lien avec la valeur des parts transmises aux investisseurs qui détiennent des produits sur le marché dispensé distribués par les Entités WH (la « **Valeur** »), l'Administrateur provisoire a mis en place la logistique en collaboration avec la direction et le gardien de valeur (**Olympia Trust**) afin que la Valeur porte la mention « valeur en cours de révision » sur la plateforme VieFund et sur les relevés de compte transmis aux investisseurs. Ceci dit, l'Administrateur provisoire a été informé par le gardien de valeur qu'une telle mention n'était pas possible, mais que l'option alternative était d'indiquer une Valeur à 0\$ et d'informer les investisseurs que cette mention découlait d'une révision en cours. L'Administrateur provisoire a donc fait les démarches afin de mettre en place cette option alternative.
- xi. Les tableaux suivants, transmis par VMWH à l'Administrateur provisoire, présentent la valeur des parts transmises aux investisseurs vs la valeur nette des actifs (« **VNA** »). Certaines des valeurs transmises aux investisseurs peuvent être considérées comme préoccupantes :

	Valeur à ce jour	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fashion Hero / BWS Capital Fund	\$	\$	\$	\$
Valorisation selon la dernière notice d'offre	58,000,025			
Valeur unitaire selon la notice d'offre	19.64	19.20	14.93	11.68
Valeur nette unitaire des actifs selon les états financiers audités	n.a.	8.22	8.94	9.09

Premier rapport de l'Administrateur provisoire

Solstar	Valeur à ce jour	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Valorisation selon la dernière notice d'offre	276,744				
Valeur unitaire selon la notice d'offre	0.47	113.59	113.59	113.59	25.10
Valeur nette unitaire des actifs selon les états financiers audités	n.a.	2.12	3.60	113.56	25.08

New Oak	Valeur à ce jour	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US
Valorisation selon la dernière notice d'offre	56,250,000			
Valeur unitaire selon la notice d'offre	38.74	37.60	28.63	16.05
Valeur nette unitaire des actifs selon les états financiers audités	n.a.	31.78	30.34	16.01

WattByWatt	Valeur à ce jour	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	\$	\$	\$	\$
Valorisation selon la dernière notice d'offre	45,989,916			
Valeur unitaire selon la notice d'offre	31.54	21.51	21.51	10.00
Valeur nette unitaire des actifs selon les états financiers audités	n.a.	21.51	21.52	10.00

- xii. À titre d'exemple, on constate donc des informations transmises par VMWH, que cette dernière considère que la valeur d'une part dans les Entités Solstar est de 0,47 \$ à ce jour. Or, malgré la VNA au 31 décembre 2023 de 2,12\$, les investisseurs croient actuellement que la valeur de leur part est de 113,59 \$, soit plus de 240 fois la valeur maintenant transmise par VMWH à l'Administrateur provisoire.
- xiii. Bien qu'en juin 2024, VMWH avait en sa possession les états financiers de 2022 (reçue en février 2024) et 2023 (reçue en juin 2024), les investisseurs n'ont pas été informés de la chute drastique de la valeur de leurs parts.
- xiv. Par ailleurs, les explications données par VMWH relativement aux transactions effectuées sur les titres de FSI suivant les CTO prononcés en mai et juillet 2023, semblent également, a priori, peu convaincantes. En ce qui concerne les billets à ordre émis par PSI, l'explication donnée a été que PSI n'était pas visée par le CTO, ce qui est préoccupant considérant l'implication de VMWH dans cette transaction et qu'il s'agissait de clients de cette dernière.
- xv. Suite à certaines discussions avec la direction de VMWH, l'Administrateur provisoire a constaté l'implication importante de VMWH dans l'établissement de la valeur des parts quant aux émetteurs liés.
- xvi. Par ailleurs, l'Administrateur provisoire a pris connaissance du rapport de RCGT qui critique les méthodes d'évaluation des parts utilisées en ce qui concerne les Entités Solstar.
- xvii. Dans un tel contexte, l'Administrateur provisoire a retenu les services de RCGT afin de procéder, dans un premier temps à une évaluation de la juste valeur marchande de FSC,

- incluant les actions détenues par celle-ci dans PSI ainsi que de BWS au 30 septembre 2024 et dans un deuxième temps, à l'évaluation de la juste valeur marchande des parts des autres entités liées aux Entités WH. Vous trouverez à l'**Annexe A** (sous scellé) une copie de la lettre mandat signée avec RCGT.
- xviii. RCGT a débuté son mandat et les conclusions de RCGT seront incluses dans le rapport que l'Administrateur provisoire doit produire au 60^e jour suivant l'émission de l'Ordonnance.
 - xix. Le 8 octobre 2024, RCGT a tenu une première rencontre avec les représentants de Solstar afin de débiter le travail d'évaluation de la juste valeur marchande de FSC.
 - xx. Procéder à la sécurisation des données incluses sur la solution web utilisées par les investisseurs (VieFUND).
 - xxi. Procéder à un changement de signataires des comptes de banque et mettre en place des mesures de contrôle des liquidités avant que le changement de signataires soit mis en place.
 - xxii. Malgré les démarches de l'Administrateur provisoire qui ont débutées le 13 septembre 2024 et les demandes de suivis, ce n'est qu'en date du 2 octobre 2024 que l'institution financière a procédé aux changements de signataires, ce qui a eu pour effet de retarder la gestion des comptes bancaires.
 - xxiii. Considérant les préoccupations en lien avec les conflits d'intérêts et la gouvernance relativement aux produits distribués sur le marché dispensé, l'Administrateur provisoire a suspendu les activités de VMWH relativement aux produits sur le marché dispensé.
 - xxiv. À cet effet, l'Administrateur provisoire a retenu les services de Me Ginette Depelteau, une avocate ayant une expertise en matière de conformité des transactions avec comme mandat d'identifier les problématiques et enjeux liés au modèle d'affaire des Entités WH, notamment en ce qui a trait aux conflits d'intérêts. Vous trouverez à l'**Annexe B** (sous scellé) une copie de la lettre mandat signée avec Me Depelteau.
 - xxv. Les conclusions de Me Depelteau seront incluses dans le rapport que l'Administrateur provisoire doit produire au 60^e jour suivant l'émission de l'Ordonnance.
 - xxvi. Réviser les dépenses d'opérations et demander à la direction de préparer un budget de caisse hebdomadaire pour une période de 13 semaines.
 - xxvii. Organiser plusieurs appels avec le comptable interne afin d'obtenir certaines informations financières sur les Entités WH visées par l'Ordonnance notamment les états financiers annuels et internes les plus récents.
 - xxviii. Assurer le maintien du service de paie externe.
 - xxix. Aviser les investisseurs (ayant acquis des titres des émettrices sur le marché dispensé), ainsi que les représentants (ayant vendu de tels titres) de l'Ordonnance et de la nomination de l'Administrateur provisoire (voir l'Avis aux Investisseurs joint en **Annexe C** et l'Avis aux Courtiers joint en **Annexe D**).
 - xxx. Mise en place d'une adresse courriel (whitehaven@fticonsulting.com) et d'un numéro de téléphone avec boîte vocale (514-446-5204) afin de permettre aux investisseurs et aux courtiers de communiquer avec l'Administrateur provisoire.
 - xxxi. Répondre aux interrogations et inquiétudes soulevées par certains clients des Entités WH.

- a. À titre d'exemple non limitatif, un investisseur s'est plaint à l'Administrateur provisoire qu'il tente d'obtenir de VMWH le rachat de son investissement (Eggspress) depuis 2 ans, et ce, bien qu'il soit venu à maturité.
- b. Un second investisseur a indiqué à l'Administrateur provisoire ce qui suit: "*It is of no surprise that there are investigations taking place for the conduct of Whitehaven*", ajoutant que "My experience has left me very very concerned about the legitimacy of the funds, the true accuracy of the value of the funds and the validity of Whitehaven in general" et indiquant au surplus que "I have discussed my concerns with Dimitri Kefedjian, however I'm not satisfied that there is any interest or accountability for a portfolio that does NOT align with my KYC and my retirement."
- xxxii. Réviser les communications générales envoyées aux investisseurs et aux courtiers par la direction.
- xxxiii. Entamer les démarches afin de déposer au *Registre des entreprises* une déclaration de mise à jour afin d'ajouter l'Administrateur provisoire à titre d'administrateur du bien d'autrui et d'ajouter l'Administrateur provisoire et son adresse à titre de domicile élu. Ceci dit, des informations doivent être mises à jour relativement à certaines entités avant d'être en mesure de compléter ce processus puisque les bénéficiaires ultimes n'ont pas été déclarés pour l'ensemble des Défenderesses.
- xxxiv. Considérant que les procureurs des Entités WH ont soulevé des privilèges en lien avec le secret professionnel de l'avocat et du comptable/auditeur, l'Administrateur provisoire a fait préparer par ses procureurs et soumis aux procureurs des Entités WH un protocole visant le traitement des privilèges.
- xxxv. En date des présentes, l'Administrateur provisoire n'a toujours pas reçu les commentaires des Entités WH relativement au projet de protocole soumis le 26 septembre 2024 (le « **Protocole** »), ce qui retarde l'avancée des travaux de l'Administrateur provisoire n'ayant pas accès à plusieurs informations vraisemblablement pertinentes à son mandat.
- xxxvi. Le tableau suivant présente la présence de l'Administrateur provisoire aux bureaux des Entités WH depuis sa nomination :

13 septembre 2024	Signification de l'Ordonnance et prise de possession; Rencontre avec la direction; Rencontre avec les employés; Interrogatoires sommaires.
16 septembre 2024	Prise de possession.
17 septembre 2024	Rencontre avec la direction; Prise de possession; Discussions et prise de renseignements avec certains employés; Établissement des procédures de contrôle des recettes et débours.
19 septembre 2024	Rencontre avec la direction; Discussions et prise de renseignements avec certains employés.

23 septembre 2024	Rencontre avec la direction; Discussions et prise de renseignements avec certains employés.
26 septembre 2024	Rencontre avec la direction; Discussions et prise de renseignements avec certains employés.
1 ^{er} octobre 2024	Rencontre avec la direction; Discussions et prise de renseignements avec certains employés.
3 octobre 2024	Rencontre avec la direction; Discussions et prise de renseignements avec certains employés.

xxxvii. Débuter la planification des interrogatoires qui auront lieu dans les prochaines semaines avec certaines personnes clés.

iii) Entités MVMT

4.2. L'Administrateur provisoire a effectué les démarches suivantes :

- i. Le 13 septembre 2024 à 9:00 heure, nous avons signifié par huissier (Paquette & Associés) l'Ordonnance auprès des entités formant le groupe MVMT.
- ii. Rencontrer la direction des Entités MVMT pour les aviser des ordonnances rendues dans le cadre de l'Ordonnance et des mesures relatives à la prise de possession des biens et actifs par l'Administrateur provisoire ainsi que des mesures conservatoires afférentes.
- iii. Procéder à des interrogatoires sommaires de la direction en lien avec la prise de possession des actifs et registres des Entités MVMT.
- iv. Sur la base des informations reçues dans le cadre des interrogatoires sommaires, l'Administrateur provisoire a procédé à la prise de possession et à la sécurisation des appareils informatiques (ordinateur, téléphone, courriels, Google drive, etc.).
- v. IIHDD et Garda ont été mandatées afin de procéder à une copie miroir des items informatiques saisis.
- vi. Communiquer et procéder à différents échanges d'informations avec Elizabeth Fortin afin d'obtenir certaines informations entourant le portefeuille de prêts des Entités MVMT.
- vii. Procéder à un changement de signataires des comptes de banque et mettre en place des mesures de contrôle des liquidités avant que le changement de signataires soit mis en place.
- viii. Malgré les démarches de l'Administrateur provisoire qui ont débuté le 13 septembre 2024 et les demandes de suivis, ce n'est qu'en date du 7 octobre 2024 que l'institution financière a procédé aux changements de signataires, ce qui a eu pour effet de retarder la gestion des comptes bancaires.
- ix. Demander qu'un budget de caisse hebdomadaire soit préparé pour les Entités MVMT (non reçu en date du présent rapport).

- x. Communiquer avec les comptables externes des Entités MVMT.
- xi. Procéder à une revue préliminaire des documents et informations récupérés auprès des Entités MVMT.
- xii. Considérant les préoccupations retenues par le Tribunal, l'Administrateur provisoire a débuté l'analyse de la situation financière, notamment du portefeuille de prêts, des sûretés et de la viabilité du modèle d'affaires des Entités MVMT.
- xiii. Entamer les démarches afin de déposer au *Registre des entreprises* une déclaration de mise à jour afin d'ajouter l'Administrateur provisoire à titre d'administrateur du bien d'autrui et d'ajouter l'Administrateur provisoire et son adresse à titre de domicile élu. Ceci dit, des informations doivent être mises à jour relativement à certaines entités avant d'être en mesure de compléter ce processus.
- xiv. Débuter la planification des interrogatoires qui auront lieu dans les prochaines semaines avec certaines personnes clés.

iv) Entités Solstar

4.3. L'Administrateur provisoire a effectué les démarches suivantes :

- i. Le 13 septembre 2024 à 9:00 heure, l'Administrateur provisoire, avec l'aide de ses procureurs, huissiers de justices et experts informatiques, a procédé à la signification et l'exécution de l'Ordonnance dans les lieux suivants :
 - a. Au domicile de Tom Rossi;
 - b. Au domicile de Dionissos (Dennis) Baltzis.
- ii. Rencontrer la direction des Entités Solstar pour les aviser des ordonnances rendues dans le cadre de l'Ordonnance et des mesures relatives à la prise de possession des biens et actifs par l'Administrateur provisoire ainsi que des mesures conservatoires afférentes.
- iii. Procéder à des interrogatoires sommaires de la direction en lien avec la prise de possession des actifs et registres des Entités Solstar.
- iv. Sur la base des informations reçues dans le cadre des interrogatoires sommaires, l'Administrateur provisoire a procédé à la prise de possession et à la sécurisation des appareils informatiques (ordinateur, téléphone, courriels, Google drive, etc.).
- v. IIHDD et Garda ont été mandatées afin de procéder à une copie miroir des items informatiques saisis.
- vi. Communiquer et procéder à différents échanges d'informations avec le comptable externe des Entités Solstar afin d'obtenir certaines informations financières des Entités Solstar.
- vii. Procéder à un changement de signataires des comptes de banque et mettre en place des mesures de contrôle des liquidités avant que le changement de signataires soit mis en place.
- viii. Malgré les démarches de l'Administrateur provisoire qui ont débuté le 13 septembre 2024 et les demandes de suivis, ce n'est qu'en date du 7 octobre 2024 que l'institution financière a procédé aux changements de signataires, ce qui a eu pour effet de retarder la gestion des comptes bancaires.

- ix. Dans le cas des Entités Solstar, aucun budget de caisse n'a été demandé puisque ces entités ont suspendu leurs activités. Par ailleurs, elles n'ont plus de place d'affaires et leur siège social est une case postale dans un bureau UPS.
- x. Procéder à une revue préliminaire des documents et informations récupérés auprès des Entités Solstar.
- xi. Débuter la planification des interrogatoires qui auront lieu dans les prochaines semaines avec certaines personnes clés.

5. LES CONSTATATIONS INITIALES DE L'ADMINISTRATEUR PROVISoire

i) La situation financière des Entités WH

- 5.1. Le tableau suivant présente un sommaire non audité du bilan au 31 juillet 2024 des différentes Entités WH visées par l'administration provisoire. :

	VMWH	GAWH	PWH	WHCR	WHC	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs						
Court terme						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	348,005	410,226	15,787	52	108	774,178
Débiteurs	352,582	534,293	110,446	49	10,100	1,007,470
Avances à des sociétés affiliées	393,115	77,618	200	275,900	-	746,833
Frais payés d'avance	25,153	-	-	-	-	25,153
	<u>1,118,855</u>	<u>1,022,137</u>	<u>126,433</u>	<u>276,001</u>	<u>10,208</u>	<u>2,553,634</u>
Prêts	-	-	998,820	-	-	998,820
Placements dans les filiales	-	-	326,000	-	-	326,000
Immobilisations corporelles	26,606	4,416	-	-	-	31,022
Actifs intangibles	341,470	35,798	-	-	-	377,268
	<u>1,486,931</u>	<u>1,062,351</u>	<u>1,451,253</u>	<u>276,001</u>	<u>10,208</u>	<u>4,286,744</u>
Passifs						
Court terme						
Créditeurs et charges à payer	403,008	174,547	68,380	379	2,491	648,805
Impôts à payer	3,162	40,933	-	-	-	44,095
Dû à des sociétés affiliées	-	39,162	480,713	21,842	14,520	556,237
	<u>406,170</u>	<u>254,642</u>	<u>549,093</u>	<u>22,221</u>	<u>17,011</u>	<u>1,249,137</u>
Dettes à long terme	-	14,110	430,000	51,365	-	495,475
Dû aux actionnaires	50,000	100,000	-	-	-	150,000
	<u>456,170</u>	<u>368,752</u>	<u>979,093</u>	<u>73,586</u>	<u>17,011</u>	<u>1,894,612</u>
Capitaux propres						
Capital-actions	200	1,000	490,300	100	100	491,700
Bénéfices non répartis (Déficit)	1,030,561	692,599	(18,140)	202,315	(6,903)	1,900,432
	<u>1,030,761</u>	<u>693,599</u>	<u>472,160</u>	<u>202,415</u>	<u>(6,803)</u>	<u>2,392,132</u>
	<u>1,486,931</u>	<u>1,062,351</u>	<u>1,451,253</u>	<u>276,001</u>	<u>10,208</u>	<u>4,286,744</u>

- 5.2. Tel qu'il appert de ce tableau, les liquidités compilées des Entités WH visées par l'administration provisoire s'élevaient à 774 k\$ au 31 juillet 2024. Malgré ces liquidités, ces sociétés ont aussi une somme de 649 k\$ à payer à court terme.
- 5.3. On constate également que VMWH, GAWH et WHCR ont fait plusieurs avances à PWH, le tout totalisant 480 713\$.
- 5.4. Or, non seulement PWH a fait des placements auprès d'émetteurs liés, mais a également fait des prêts pour une somme d'environ 1M\$ dont la majorité, à des émetteurs liés.
- 5.5. Le tableau suivant présente le détail des placements de PWH au 31 juillet 2024 ainsi que le détail des prêts accordés par cette dernière.

Placements	\$	Emprunteurs	
VMWH	135,100	VMWH	50,000
GAWH	800	GAWH	100,000
WHC	10,000	WHC	14,320
WHI	100	WHI	41,000
NewOak	30,000	Gestion Élisabeth Fortin	38,500
IMMEX	15,000	Eggspress	505,000
PSI	30,000	BWS	250,000
FoodCourt	30,000		
Wattby	30,000		
BWS	30,000		
Trinity	15,000		
	326,000		998,820

- 5.6. À la lumière du tableau précédent, on constate que PWH a, pour certaines entités, un intérêt financier plus important que la détention d'actions de certains émetteurs.
- 5.7. Par ailleurs, VMWH ne semble pas avoir divulgué aux investisseurs le statut de créancier de PWH à l'égard d'émetteurs liés, ce qui est préoccupant.
- 5.8. Pour le moment, l'Administrateur provisoire ignore pour quelle raison de tels prêts ont été octroyés à des émetteurs liés et fera enquête à ce sujet afin de vérifier, notamment, si de telles sommes ont servi à permettre à ces derniers de procéder à des demandes de rachats de placements.
- 5.9. À des fins de gestion de trésorerie, nous avons établi, en collaboration avec la direction, des projections de l'évolution de l'encaisse. Celles-ci sont présentées en **Annexe E**.

5.9.1. Les projections prévoient, avant de prendre en considération les frais liés à l'Administration provisoire, que les opérations vont générer des liquidités d'environ 327 \$k pour la période se terminant le 16 décembre 2024.

ii) Constatations financières relatives aux Entités MVMT

- 5.10. En fonction des informations en main, FMC a émis des titres sur les marchés dispensés à savoir, des parts de FMC. En date du 31 décembre 2023, un total d'environ 3,7 M de parts ont été émises à environ 1 270 investisseurs pour un montant total de financement d'environ 36,8 M\$. Selon les états financiers au 31 décembre 2023, la valeur totale des parts de FMC était établie à environ 32,1 M\$.
- 5.11. Le tableau suivant présente l'état des résultats de FMC pour les exercices terminés entre le 31 décembre 2018 et 2023 ainsi que le montant de distribution qui a été versé.

Fonds MVMT Capital
États consolidés des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2018 (6 mois)	2019 \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 \$	Total \$
Revenus							
Revenus d'intérêts	-	113,079	927,793	2,041,922	2,999,118	3,558,133	9,640,045
Commissions sur prêts	-	71,376	174,897	273,384	379,162	219,151	1,117,970
	-	184,455	1,102,690	2,315,306	3,378,280	3,777,284	10,758,015
Charges							
Charges administratives	-	12,582	15,835	40,970	40,738	99,533	209,658
Provision pour perte de crédit attendues sur les prêts hypothécaires	-	140,000	(45,000)	-	175,000	1,294,409	1,564,409
Honoraires professionnels	66,822	24,687	83,224	124,764	280,449	258,041	837,987
Gain sur les rachats de parts	-	(2,125)	(875)	(4,000)	(25,761)	(63,232)	(95,993)
Amortissement des coûts de transaction	-	36,075	195,474	375,934	557,151	718,086	1,882,720
	66,822	211,219	248,658	537,668	1,027,577	2,306,837	4,398,781
Bénéfice (Perte)	(66,822)	(26,764)	854,032	1,777,638	2,350,703	1,470,447	6,359,234
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	-	175,509	961,175	1,822,761	2,688,382	3,390,130	9,037,957
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(66,822)	(202,273)	(107,143)	(45,123)	(337,679)	(1,919,683)	(2,678,723)

- 5.12. On constate que durant cette période, FMC a généré des profits d'environ 6,4M\$, mais a versé un montant d'environ 9,0 M\$ à titre de distribution. Par conséquent, afin d'être en mesure

d'effectuer la distribution aux investisseurs, MVMT n'a eu d'autre choix que de procéder à une levée de fonds et d'en utiliser une partie.

- 5.13. En fonction de nos analyses et discussions avec la direction des Entités MVMT, aucun états financiers internes mensuels n'est préparé durant l'année financière qui se termine le 31 décembre.
- 5.14. Au 9 octobre 2024, les liquidités des Entités MVMT s'élevaient à environ 1,1 million \$.
- 5.15. Ceci dit, les Entités MVMT ont demandé le 23 septembre 2024 à l'Administrateur provisoire de procéder aux paiements des sommes suivantes représentant un total de 865 436 \$:
 - 5.15.1. Distributions du 20 septembre 2024 aux souscripteurs: 333,856 \$
 - 5.15.2. Service professionnel Fasken au 5 septembre 2024: 14,045 \$
 - 5.15.3. Frais financiers à VMWH pour la levée de fonds du 19 juillet 2024: 36,645 \$
 - 5.15.4. Demande de rachat des souscripteurs en cours: 480,890 \$ (Montant brut approximatif, ne tient pas compte des pénalités et frais administratifs à soustraire selon chaque cas).
- 5.16. L'Administrateur provisoire a répondu à cette demande en demandant des informations supplémentaires et en référant à l'Ordonnance. Or, l'Administrateur provisoire n'a toujours pas reçu les documents demandés des Entités MVMT.
- 5.17. Au 4 octobre 2024, selon les registres de prêts et d'investisseurs des Entités MVMT, la valeur des prêts était d'environ 39,4 millions \$ (avant toutes provisions pour perte) et la valeur des fonds investis par les épargnants s'élevait à plus de 40 millions \$.
- 5.18. À première vue, nous constatons que même si la totalité des prêts était remboursée, ce qui est optimiste considérant le type de prêt, les montants récupérés ne seraient pas suffisants pour rembourser la totalité des sommes dues aux investisseurs.
- 5.19. Par contre, comme indiqué précédemment, l'Administrateur provisoire n'a pas accès aux états financiers à jour et donc, n'est pas en mesure de conclure, pour le moment, sur la situation financière de MVMT.
- 5.20. Malgré les préoccupations retenues par le Tribunal et les ordonnances rendues, les Entités MVMT ont insisté pour que l'Administrateur provisoire effectue les rachats de part représentant une somme de près de 500k\$ et une distribution de 10%. L'Administrateur provisoire a indiqué aux Entités MVMT son refus de procéder à une telle distribution.
- 5.21. C'est dans ce contexte que l'Administrateur provisoire a débuté l'analyse des informations financières et plus particulièrement du portefeuille de prêts détenus par certaines des Entités MVMT ainsi que le mouvement de fonds recueillis auprès des investisseurs.
- 5.22. Suite à une analyse préliminaire, l'Administrateur provisoire s'interroge sur la viabilité du modèle d'affaires des Entités MVMT et est préoccupé par le fait que des levées de fonds sont régulièrement requises pour soutenir le modèle d'affaires des Entités MVMT et pour payer les distributions. Qui plus est, la compréhension de l'Administrateur provisoire est que les notices d'offres n'indiquent pas que la distribution de 10% est obligatoire.
- 5.23. Comme mentionné précédemment, dans le cadre de son mandat, l'Administrateur provisoire a l'intention de procéder à l'interrogatoire de Elizabeth Fortin dès qu'il aura complété certaines vérifications préliminaires.

iii) Constatations financières relatives aux Entités Solstar

- 5.24. Le tableau suivant présente le bilan au 30 juin 2024 des Entités Solstar :

	Fonds		
	Capital Solstar inc.	Solstar Capital inc.	Pharma Solstar inc.
	\$	\$	\$
Actifs			
Court terme			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	512	22	22,732
Débiteurs	2,572	-	1,431
Avances à des sociétés affiliées	-	-	38,713
Avances à des employés	-	-	3,616
Crédit d'impôts à recevoir	-	-	36,426
	3,084	22	102,918
Placement dans Pharma Solstar	-	1,296,107	-
Brevet	-	-	6,932
Placement dans Linear JV	-	-	677
Contrat de licences	-	-	34,693
	3,084	1,296,129	145,220
Passifs			
Court terme			
Créditeurs	2,642	-	264,566
Charges à payer	-	-	54,999
Dû aux actionnaires	188	-	-
	2,830	-	319,565
Déventures	334,000	-	396,049
Dû à Capital Solstar inc.	-	-	334,000
Dû à Pharma Solstar inc.	-	38,713	-
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	-	40,000
Actions rachetables	150	-	-
	336,980	38,713	1,089,614
Capitaux propres			
Capital-actions	140	-	9,836,773
Valeur nette des détenteurs d'unités	-	1,257,416	-
Bénéfices non répartis (Déficit)	(334,036)	-	(10,781,267)
	(333,896)	1,257,416	(944,494)
	3,084	1,296,129	145,120

- 5.25. Le bilan de FSC au 30 juin 2024 présente un placement dans PSI d'une valeur de près de 1,3 million \$ alors que la valeur nette de PSI n'est que de 145 k\$. Par conséquent, si nous devons ajuster la valeur du placement dans PSI à sa valeur nette comptable, la valeur nette des détenteurs d'unités en serait réduite d'un montant de 1,15 million \$ et s'élèverait donc à 106 k\$ ou 0.18 \$ par unité
- 5.26. Toujours au 30 juin 2024, on constate que les Entités Solstar sont dans une situation, a priori, d'insolvabilité. Comme indiqué précédemment, RCGT procède actuellement à l'évaluation des Entités Solstar afin de déterminer si les investisseurs seront en mesure de récupérer leur investissement.
- 5.27. On constate également que l'actif à court terme ne permet pas de couvrir le passif à court terme, lequel inclut une somme de plus de 260 k\$ due à des professionnels pour des services rendus au cours de l'exercice 2023.
- 5.28. Ceci dit, l'analyse des pièces soumises par l'Autorité préoccupe l'Administrateur provisoire en ce que le produit des investissements semble à première vue, ne pas avoir été utilisé pour les fins déclarées aux notices d'offres.
- 5.29. L'Administrateur provisoire fera donc enquête afin de déterminer de quelle façon les 10M\$ ont été utilisés et s'il y a eu quelconque geste répréhensible.

6. STATUT QUANT AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURS

- 6.1. Comme prévu à l'Ordonnance, l'Administrateur provisoire doit produire un sommaire des honoraires engagés relativement au mandat lui ayant été confié.
- 6.2. Vous trouverez ci-dessous un sommaire des honoraires encourus par l'Administrateur provisoire, ses conseillers juridiques ainsi que ses sous-traitants pour la période débutant le 27 août au 4 octobre 2024.

Firme	Montant avant taxes
FTI Consulting Canada inc.	120,539
Gowling WLG	93,600
Investigation Informatique HDD inc.	75,247
Paquettes et Associés inc.	16,090
	<u>305,476</u>

- 6.3. Les honoraires et débours susmentionnés couvrent le travail effectué par l'ensemble des professionnels dans le cadre de la planification du mandat d'administration provisoire, de la prise de possession effectuée le 13 septembre 2024, le travail entourant la sécurisation des données, le suivi des opérations quotidiennes des sociétés sujettes à l'administration provisoire ainsi que le travail de planification entourant l'analyse des informations financières, ainsi que les autres éléments mentionnés dans le présent Rapport.
- 6.4. Il est à noter qu'il s'agit d'un sommaire des honoraires et que l'Administrateur provisoire verra à effectuer la répartition entre les diverses sociétés Défenderesses dans le cadre d'une demande éventuelle au Tribunal afin de faire approuver ses honoraires et débours, et ce, conformément à la LESF.

7. LES PROCHAINES ÉTAPES

- 7.1. L'Administrateur provisoire a pris connaissance des préoccupations soulevées par l'Autorité et retenues par le Tribunal.
- 7.2. Or, suite aux démarches effectuées par l'Administrateur provisoire, incluant les discussions avec la direction des Défenderesses, ce dernier recommande le maintien de l'Administration provisoire et de ses pouvoirs.
- 7.3. En effet, les discussions et vérifications préliminaires effectuées par l'Administrateur provisoire ne permettent pas, à ce stade, de mettre en doute les préoccupations soulevées ni la gravité de celles-ci.
- 7.4. Au contraire, les constats très préliminaires de l'Administrateur provisoire ont également soulevé des préoccupations sérieuses, lesquelles doivent faire l'objet d'une enquête et de mesures de correction.
- 7.5. Par ailleurs, le mandat de l'Administrateur provisoire et son processus d'analyse des préoccupations soulevées sont grandement ralentis par le fait que les Entités WH n'ont toujours pas signé le projet de protocole visant les privilèges soulevés par les Entités WH, et ce, bien que celui-ci a été transmis par les procureurs de l'Administrateur provisoire le 26 septembre dernier.
- 7.6. Obtenir la signature du Protocole ou à défaut, s'adresser au Tribunal afin d'obtenir les ordonnances appropriées.
- 7.7. Transmettre un avis aux investisseurs relativement au présent Rapport.

Entités WH

- 7.8. En collaboration avec E&C Conseils, procéder à la revue de la conformité entourant les entités visées par l'administration provisoire;
- 7.9. Poursuivre le contrôle des recettes et débours;
- 7.10. Procéder à des mesures d'enquête, notamment, par le biais d'interrogatoires;
- 7.11. Obtenir certaines informations financières de la part des Entités WH ou des émetteurs afin de procéder éventuellement à l'évaluation de certains autres émetteurs;

- 7.12. Identification des constats et des recommandations;
- 7.13. Préparation du deuxième rapport de l'Administrateur provisoire devant être produit au plus tard le 12 novembre 2024.

Entités MVMT

- 7.14. Procéder à l'évaluation du portefeuille de prêts;
- 7.15. Analyser la situation financière des entités;
- 7.16. Poursuivre le contrôle des recettes et débours;
- 7.17. Procéder à des mesures d'enquête, notamment, par le biais d'interrogatoires;
- 7.18. Identification des constats et des recommandations;
- 7.19. Préparation du deuxième rapport de l'Administrateur provisoire devant être produit au plus tard le 12 novembre 2024.

Entités Solstar et BWS

- 7.20. En collaboration avec RCGT, procéder à l'évaluation des Entités Solstar et de BWS afin de déterminer la valeur unitaire des parts de ces sociétés;
- 7.21. Poursuivre le contrôle des recettes et débours des Entités Solstar;
- 7.22. Procéder à des mesures d'enquête, notamment, par le biais d'interrogatoires;
- 7.23. Identification des constats et des recommandations;
- 7.24. Préparation du deuxième rapport de l'Administrateur provisoire devant être produit au plus tard le 12 novembre 2024.

Le 11 octobre 2024

FTI CONSULTING CANADA INC
Administrateur provisoire des Défenderesses



Par : Martin Franco, CPA, CIRP, SAI
Personne désignée

Annexe A
(sous scellé)

Annexe B
(sous scellé)

Annexe C

FTI CONSULTING CANADA INC.
1000, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4

Tél. : 514-446-5204
Télec. : 514-656-0285
fticonsulting.com

Montréal, le 24 septembre 2024

AVIS AUX INVESTISSEURS

À la demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** »), le 12 septembre 2024 la Cour supérieure a nommé **FTI CONSULTING CANADA INC.** à titre d'Administrateur provisoire (l'« **Administrateur provisoire** ») des sociétés suivantes (l'« **Ordonnance** ») :

VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.
GESTION D'ACTIFS WHITEHAVEN INC.
PLACEMENTS WHITEHAVEN INC.
WHITEHAVEN CAPITAL DE RISQUE INC.
WHITEHAVEN CAPITAL INC.
PHARMA SOLSTAR INC.
CAPITAL SOLSTAR INC.
FONDS SOLSTAR CAPITAL
FONDS MVMT CAPITAL
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MVMT CAPITAL
FIDUCIE D'EXPLOITATION MVMT CAPITAL
COMMANDITÉ MVMT INC.
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MVMT CAPITAL 1

(ci-après les « **Entités visées** »)

L'Ordonnance prévoit notamment la suspension de toute nouvelle vente de produits sur le marché dispensé afin de permettre à l'Administrateur provisoire de s'assurer que les produits offerts aux clients soient correctement évalués et que les conflits d'intérêts découlant de la vente de produits d'émetteurs reliés ou associés soient adéquatement divulgués et adéquatement gérés, en respect de la réglementation applicable. L'Administrateur provisoire pourra lever cette suspension lorsqu'il aura obtenu l'assurance que ces activités peuvent reprendre en toute conformité, le cas échéant.

Il nous apparaît important de préciser que les préoccupations de l'Autorité, retenues par le Tribunal, qui ont mené à la nomination de l'Administrateur provisoire visent les activités et les opérations sur le marché dispensé uniquement.

Par ailleurs, l'un des motifs retenus par le Tribunal qui a mené à la nomination de l'Administrateur provisoire vise l'évaluation de la valeur de PHARMA SOLSTAR INC. et de ce fait, de la valeur des parts détenues par certains investisseurs auprès de CAPITAL SOLSTAR INC. et de FONDS SOLSTAR CAPITAL.

L'Administrateur provisoire souhaite donc s'assurer de la validité et de la conformité des méthodes d'évaluation utilisées dans le cadre de l'établissement des valeurs transmises par WhiteHaven aux investisseurs, et ce, pour tous les émetteurs dont les produits sur le marché dispensé sont distribués par WhiteHaven.

Par conséquent, nous prenons le soin de vous informer que les prochains relevés de comptes, mensuels ou trimestriels, porteront la mention « valeur en révision ». En effet, l'Administrateur provisoire ne pourra être en mesure de vérifier l'exactitude des valeurs à si brève échéance. Ceci dit, lorsque l'analyse de l'Administrateur provisoire sera complétée, nous pourrons vous en informer.

En date des présentes, les Entités visées collaborent avec l'Administrateur provisoire afin de faire la lumière sur les préoccupations de l'Autorité et l'Administrateur provisoire devra produire des rapports au Tribunal afin de l'informer de ses démarches et de ses constats. Vous pourrez consulter le site internet de l'Administrateur provisoire afin de prendre connaissance des documents publics qui s'y trouveront.

En terminant, nous vous informerons dans les meilleurs délais de tout développement qui vous concerne directement. Si vous avez besoin d'informations additionnelles, vous pouvez contacter les représentants de l'Administrateur provisoire par courriel au whitehaven@fticonsulting.com ou par téléphone au **514-446-5204**.

FTI CONSULTING CANADA INC.
Administrateur provisoire des Entités visées



Martin Franco, CPA, CIRP, SAI
Directeur général principal

c.c. Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L. s.r.l. (Mes François Viau et Rachid Benmokrane), avocats de l'Administrateur provisoire

Annexe D

FTI CONSULTING CANADA INC.
1000, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4

Tél. : 514-446-5204
Télec. : 514-656-0285
fticonsulting.com

Montréal, le 24 septembre 2024

Aux courtiers et représentants affiliés à Whitehaven

Bonjour à tous,

Nous vous écrivons pour vous informer qu'en vertu d'une ordonnance de la Cour supérieure rendue le 12 septembre dernier (l'« **Ordonnance** »), les sociétés suivantes ont été mises sous administration provisoire (collectivement, les « **Sociétés** »):

- VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.
- GESTION D'ACTIFS WHITEHAVEN INC.
- PLACEMENTS WHITEHAVEN INC.
- WHITEHAVEN CAPITAL DE RISQUE INC.
- WHITEHAVEN CAPITAL INC.
- PHARMA SOLSTAR INC.
- CAPITAL SOLSTAR INC.
- FONDS SOLSTAR CAPITAL
- FONDS MVMT CAPITAL
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MVMT CAPITAL
- FIDUCIE D'EXPLOITATION MVMT CAPITAL
- COMMANDITÉ MVMT INC.
- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MVMT CAPITAL 1

FTI Consulting Canada inc. a été désignée comme administrateur provisoire (l'« **Administrateur provisoire** ») en vertu de l'Ordonnance et exerce notamment des pouvoirs liés à la prise de possession et aux opérations des Sociétés.

L'Ordonnance prévoit notamment la suspension de toute nouvelle vente de produits sur le marché dispensé afin de permettre à l'Administrateur provisoire de s'assurer que les produits offerts aux clients soient correctement évalués et que les conflits d'intérêts découlant de la vente de produits d'émetteurs reliés ou associés soient adéquatement divulgués et adéquatement gérés, en respect de la réglementation applicable. L'Administrateur provisoire pourra lever cette suspension lorsqu'il aura obtenu l'assurance que ces activités peuvent reprendre en toute conformité, le cas échéant.

Par ailleurs, prière de noter que toute demande de rachat d'un investisseur détenant un produit sur le marché dispensé qui a été distribué par WhiteHaven doit être acheminée, sans délai, à l'Administrateur provisoire pour révision et décision par ce dernier.

Pour votre information, vous trouverez ci-joint, un communiqué qui a été transmis aux investisseurs qui détiennent des produits sur le marché dispensé.

Si vos clients ont des questions relativement à ce communiqué, à l'administration provisoire, à l'Ordonnance ou ont une demande, incluant toute demande de transaction, visant une valeur mobilière sur le marché dispensé distribué par WhiteHaven, veuillez leur indiquer de communiquer directement avec l'Administrateur provisoire.

Par ailleurs, nous vous confirmons que vos accès à VieFund sont maintenus, mais que vos opérations en lien avec WhiteHaven sont suspendues relativement aux produits sur le marché dispensé.

Finalement, il est important que vous ne détruisiez aucun document en lien avec les Sociétés. Nous vous invitons à transmettre à l'Administrateur provisoire toute information que vous jugez pertinente en lien avec l'Ordonnance ou la présente situation.

En terminant, nous vous informerons dans les meilleurs délais de tout développement qui vous concerne directement. Si vous avez besoin d'informations additionnelles, vous pouvez contacter les représentants de l'Administrateur provisoire par courriel au whitehaven@fticonsulting.com ou par téléphone au **514-446-5204**.

Cordialement,

FTI CONSULTING CANADA INC.
Administrateur provisoire des Sociétés.



Martin Franco, CPA, CIRP, SAI
Directeur général principal

FTI CONSULTING CANADA INC.
1000, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4

Tél. : 514-446-5204
Télec. : 514-656-0285
fticonsulting.com

Montréal, le 24 septembre 2024

AVIS AUX INVESTISSEURS

À la demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** »), le 12 septembre 2024 la Cour supérieure a nommé **FTI CONSULTING CANADA INC.** à titre d'Administrateur provisoire (l'« **Administrateur provisoire** ») des sociétés suivantes (l'« **Ordonnance** ») :

VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.
GESTION D'ACTIFS WHITEHAVEN INC.
PLACEMENTS WHITEHAVEN INC.
WHITEHAVEN CAPITAL DE RISQUE INC.
WHITEHAVEN CAPITAL INC.
PHARMA SOLSTAR INC.
CAPITAL SOLSTAR INC.
FONDS SOLSTAR CAPITAL
FONDS MVMT CAPITAL
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MVMT CAPITAL
FIDUCIE D'EXPLOITATION MVMT CAPITAL
COMMANDITÉ MVMT INC.
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MVMT CAPITAL 1

(ci-après les « **Entités visées** »)

L'Ordonnance prévoit notamment la suspension de toute nouvelle vente de produits sur le marché dispensé afin de permettre à l'Administrateur provisoire de s'assurer que les produits offerts aux clients soient correctement évalués et que les conflits d'intérêts découlant de la vente de produits d'émetteurs reliés ou associés soient adéquatement divulgués et adéquatement gérés, en respect de la réglementation applicable. L'Administrateur provisoire pourra lever cette suspension lorsqu'il aura obtenu l'assurance que ces activités peuvent reprendre en toute conformité, le cas échéant.

Il nous apparaît important de préciser que les préoccupations de l'Autorité, retenues par le Tribunal, qui ont mené à la nomination de l'Administrateur provisoire visent les activités et les opérations sur le marché dispensé uniquement.

Par ailleurs, l'un des motifs retenus par le Tribunal qui a mené à la nomination de l'Administrateur provisoire vise l'évaluation de la valeur de PHARMA SOLSTAR INC. et de ce fait, de la valeur des parts détenues par certains investisseurs auprès de CAPITAL SOLSTAR INC. et de FONDS SOLSTAR CAPITAL.

L'Administrateur provisoire souhaite donc s'assurer de la validité et de la conformité des méthodes d'évaluation utilisées dans le cadre de l'établissement des valeurs transmises par WhiteHaven aux investisseurs, et ce, pour tous les émetteurs dont les produits sur le marché dispensé sont distribués par WhiteHaven.

Par conséquent, nous prenons le soin de vous informer que les prochains relevés de comptes, mensuels ou trimestriels, porteront la mention « valeur en révision ». En effet, l'Administrateur provisoire ne pourra être en mesure de vérifier l'exactitude des valeurs à si brève échéance. Ceci dit, lorsque l'analyse de l'Administrateur provisoire sera complétée, nous pourrons vous en informer.

En date des présentes, les Entités visées collaborent avec l'Administrateur provisoire afin de faire la lumière sur les préoccupations de l'Autorité et l'Administrateur provisoire devra produire des rapports au Tribunal afin de l'informer de ses démarches et de ses constats. Vous pourrez consulter le site internet de l'Administrateur provisoire afin de prendre connaissance des documents publics qui s'y trouveront.

En terminant, nous vous informerons dans les meilleurs délais de tout développement qui vous concerne directement. Si vous avez besoin d'informations additionnelles, vous pouvez contacter les représentants de l'Administrateur provisoire par courriel au whitehaven@fticonsulting.com ou par téléphone au **514-446-5204**.

FTI CONSULTING CANADA INC.
Administrateur provisoire des Entités visées



Martin Franco, CPA, CIRP, SAI
Directeur général principal

c.c. Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L. s.r.l. (Mes François Viau et Rachid Benmokrane), avocats de l'Administrateur provisoire

Annexe E

White Haven
13 week Cashflow projection

Week Start	Company	16-Sep-24	23-Sep-24	30-Sep-24	7-Oct-24	14-Oct-24	21-Oct-24	28-Oct-24	4-Nov-24	11-Nov-24	18-Nov-24	25-Nov-24	2-Dec-24	9-Dec-24	TOTAL
Week End		23-Sep-24	30-Sep-24	7-Oct-24	14-Oct-24	21-Oct-24	28-Oct-24	4-Nov-24	11-Nov-24	18-Nov-24	25-Nov-24	2-Dec-24	9-Dec-24	16-Dec-24	
Mutual funds															
Mutual Fund Commissions	WHS	4,129	18,580	379,853	12,387	4,129	16,515	94,963	297,276	4,129	4,129	12,387	392,239	4,129	1,244,845
Exempt	WHS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Viefund recharges - Rep Recharges	WHS	-	-	14,435	-	-	-	14,435	-	-	-	-	14,435	-	43,305
Commissions															
Trailers Commissions	WHAM	-	-	5,578	-	-	-	5,578	-	-	-	-	5,578	-	16,734
Other commissions	WHS	3,177	2,516	2,516	-	3,177	2,516	2,516	-	3,177	2,516	-	2,516	3,177	27,804
Other															
Sub-lease income	WHI	-	-	10,000	-	-	-	10,000	-	-	-	10,000	-	-	30,000
Management Fees	WHAM	-	-	110,378	-	-	-	110,378	-	-	-	-	110,378	-	331,134
Income	WHC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Income - Start up Visa Program	WHV	-	40,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40,000
GST / QST receivable	WHC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-	50
Cash Inflow		7,306	61,096	522,760	12,387	7,306	19,031	237,870	297,276	7,306	6,645	22,437	525,146	7,306	1,733,872
Mutual funds															
Mutual Fund payouts	WHS	-	3,303	-	318,746	-	13,212	-	89,183	-	241,124	-	13,212	-	678,780
Exempt payouts	WHS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Other commission payouts	WHS	-	2,542	-	4,026	-	2,542	-	4,026	-	2,542	-	2,013	-	17,691
Victoria Clients Payouts	WHS	-	-	-	1,571	-	-	-	1,571	-	-	-	1,571	-	4,713
WH Fund payments	WHAM	-	-	13,500	-	-	-	-	13,500	-	-	-	32,500	-	59,500
Operating expenses															
Compensation and employee benefits	WHS	-	53,209	-	53,209	-	53,209	-	53,209	-	53,209	-	53,209	-	319,254
Compensation and employee benefits	WHAM	-	13,939	-	13,192	-	13,939	-	13,192	-	13,192	-	13,939	-	81,393
Occupancy expenses	WHS	-	2,662	-	-	-	2,662	-	-	-	-	2,662	-	-	7,986
Occupancy expenses	WHAM	-	-	6,260	-	-	-	6,260	-	-	-	6,260	-	-	18,780
Occupancy expenses	WHI	-	-	11,073	-	-	-	11,073	-	-	-	11,073	-	-	33,219
Information systems and communications	WHS	-	2,956	-	-	-	2,956	-	-	-	-	2,956	-	-	8,868
Information systems and communications	WHAM	-	2,451	-	-	-	2,451	-	-	-	2,451	-	-	-	7,353
Transaction processing services	WHS	-	-	6,667	-	-	6,667	-	-	-	-	-	6,667	-	20,001
Transaction processing services	WHAM	-	-	200	-	-	-	3,150	-	-	-	-	200	-	3,550
Marketing & Advertising	WHAM	-	1,000	-	-	-	-	1,000	-	-	-	1,000	-	-	3,000
Office Supplies	WHS	-	500	-	-	-	500	-	-	-	-	500	-	-	1,500
Automobile expenses	WHS	-	-	3,209	-	-	-	3,209	-	-	-	-	3,209	-	9,627
Automobile expenses	WHAM	-	1,200	-	-	-	-	1,200	-	-	-	1,200	-	-	3,600
Insurance expenses	WHS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26,000	26,000
AMF et Regulatory expenses															
AMF payment	WHS	-	-	-	7,500	-	-	-	7,500	-	-	-	-	7,500	22,500
Regulatory expenses	WHS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Regulatory expenses	WHAM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finance															
Financial expenses	WHV	-	-	16	-	-	-	16	-	-	-	16	-	-	48
Financial expenses	WHS	-	750	-	-	-	750	-	-	-	-	750	-	-	2,250
Financial expenses	WHAM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loan repayment - BDC	WHV	-	-	2,534	-	-	-	2,534	-	-	-	2,534	-	-	7,602
Loan repayment - BDC	WHAM	-	-	915	-	-	-	915	-	-	-	915	-	-	2,745
Professional services															
Professional services	WHS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,000	-	20,000
Professional services	WHAM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32,000	-	32,000
Professional services	WHC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140	140
Professional services	WHV	-	-	-	-	-	-	-	254	-	-	-	-	-	254
Other expenses	WHS	-	5,000	-	-	-	5,000	-	-	-	-	5,000	-	-	15,000
Cash outflow		-	89,512	44,374	398,244	-	97,221	36,024	182,435	-	312,518	34,866	178,520	33,640	1,407,354
Change in cash		7,306	(28,416)	478,386	(385,857)	7,306	(78,190)	201,846	114,841	7,306	(305,873)	(12,429)	346,626	(26,334)	326,518
Opening balance		737,621	744,927	716,511	1,194,897	809,040	816,346	738,156	940,002	1,054,843	1,062,149	756,276	743,847	1,090,473	737,621
Closing balance		744,927	716,511	1,194,897	809,040	816,346	738,156	940,002	1,054,843	1,062,149	756,276	743,847	1,090,473	1,064,139	1,064,139